



## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE LA COOPÉRATION CULTURELLE MISE A MAL NON À LA DISPARITION DE L'EPCC ARCADI !**

Les organisations professionnelles du spectacle vivant d'Ile-de-France signataires, réunies en intersyndicale, ont pris connaissance du courrier adressé le 12 septembre dernier par Valérie Pécresse, Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France à Françoise Nyssen, ministre de la Culture, informant cette dernière de la décision régionale de quitter l'EPCC ARCADI.

Dès l'installation de la nouvelle majorité régionale - qui n'a jamais caché sa défiance à l'égard d'ARCADI, mais également de l'ARIAM et du Festival d'Ile-de-France, tous deux disparus aujourd'hui - le milieu professionnel avait largement fait part de ses inquiétudes, s'était mobilisé et avait engagé un dialogue avec la Région et la DRAC Ile-de-France sur le sujet. Ces derniers mois, un nouveau cahier des charges avait finalement réuni État et Région et une procédure de recrutement pour la direction était engagée, permettant de conserver l'essentiel des missions d'ARCADI.

Nous nous alarmons de la décision signifiée à Madame la Ministre par Madame Pécresse, et de la méthode brutale qui affiche une indifférence à l'égard du travail accompli et des salariés de l'établissement. Elle signerait l'arrêt de mort d'ARCADI entraînant un affaiblissement considérable des équipes artistiques franciliennes qui agissent au plus près des habitants.

Faire disparaître ARCADI équivaldrait ainsi à liquider un outil performant, dont le travail est unanimement salué par ses partenaires et son conseil d'administration depuis plusieurs années et qui a su, dans un contexte difficile, évoluer et imaginer de nouvelles modalités pour développer son action.

La disparition d'ARCADI ne saurait par ailleurs être compensée par une internalisation des missions au sein des services de la Région Ile-de-France, dont nous saluons la qualité du travail. En effet, les missions assurées par l'EPCC s'appuient sur une expertise fine des acteurs et du territoire, un accompagnement construit au plus près du terrain, ainsi qu'une souplesse de gestion et une réactivité qui sont difficilement compatibles avec les moyens et le fonctionnement d'un Conseil Régional.

Nous affirmons ici qu'une politique culturelle digne de ce nom ne peut se construire sans partenariat entre l'État et les collectivités territoriales (qui plus est dans une région emblématique comme l'Ile-de-France), ni sans entendre la voix des professionnels.

Nous sommes par ailleurs profondément choqués par le non-respect de la souveraineté du Conseil d'Administration et la mise en cause des professionnels y siégeant en toute liberté de conscience comme personnes qualifiées. Cette attitude est un très mauvais signal pour tous les établissements dont la gouvernance est partagée entre plusieurs collectivités. Elle est de mauvais augure pour le principe des financements croisés que nous défendons.

Cette querelle institutionnelle entre l'Etat et la Région n'est pas à la hauteur des enjeux spécifiques de soutien aux équipes de création, d'aide à la diffusion et d'éducation artistique que nous connaissons dans la première région de France. Cette décision impacterait directement les équipes artistiques et les citoyens.



Pour toutes ces raisons et au nom de l'intérêt général, nous appelons la Région et l'État à dépasser les postures institutionnelles pour revenir au plus vite à un travail partenarial, avec la tempérance qui est de rigueur et à :

- entendre la voix des professionnels, leurs craintes et surtout leur désir d'avenir pour l'EPCC ARCADI ;
- engager sans tarder des discussions bilatérales sur la base du cahier des charges qu'ils ont ensemble validé ;
- lancer une nouvelle procédure de recrutement pour la direction de l'EPCC ;
- donner toutes les garanties pour le maintien des missions et des emplois au sein d'ARCADI.

Paris, le 18 septembre 2018